

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 17 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le dix-sept du mois de juin, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 juin 2010 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme GRAS, Mme EUGENE, M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET, Mme KLEIN-SOUCHAL, M. RICHARD

Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

Mme NILLES, M. PICARD-BACHELERIE, Mme OEHLER, M. AUGER, Mme SÉVIN-ALLOUET, M. KHINACHE, Mme NEVEU, M. CAYLA, Mme DUPUY, M. MOHAMED, Mme GARNIER, M. PENICHOST, M. BLANCHARD, Mme GOMMERY, M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE

ABSENTS EXCUSES :

M. HAQUIN

(pouvoir à M. GEORGIN)

Mme BELARD

(pouvoir à M. NACCACHE)

M. HERBEZ

(pouvoir à M. AUGER)

Mme HEDUIN

(pouvoir à Mme GOMMERY)

M. PARENT

(pouvoir à Mme PEGORIER-LELIEVRE)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mademoiselle GILBERT qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2010**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35****APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2010**

M. TROGRILIC intervient au niveau de la dernière phrase du procès-verbal en page 52 pour dire qu'il ne lui semble pas que M. Le Maire ait présenté ses excuses à la clôture du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire pense que oui.

Hors séance : Après vérification de la bande sonore du jour du Conseil Municipal du 24 mars, il s'avère que M. Le Maire a effectivement présenté ses excuses en fin de séance.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 MAI 2010****Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35****II - COMMUNICATIONS DU MAIRE****1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES**Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Donne acte de la communication de ces rapports d'activités accompagnés des comptes administratifs des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2008.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Décide d'adhérer au contrat cadre du Centre Interdépartemental de Gestion dénommé PASS Territorial à compter du 1^{er} Janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2014 ;
 - Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat cadre du CIG et le bulletin d'adhésion au FNASS, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
 - Décide qu'à compter du 1^{er} juillet 2010, seuls les chèques cadeaux à l'occasion de Noël et les allocations pour enfant handicapé sont maintenus au titre des prestations sociales directement versées par la collectivité ;
 - Décide que le capital de 8 heures attribué aux agents pour se rendre chez des médecins spécialistes soit maintenu et dit que les conditions d'utilisation de ce capital seront précisées ultérieurement ;
 - Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat cadre seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Décide de renouveler l'emploi contractuel de « Chef de Service de la Petite Enfance et de la Prévention Santé » et de fixer la rémunération de l'agent sur cet emploi par référence à l'indice brut 588 et l'indice majoré 496 correspondant au 7^{ème} échelon de l'échelle des Attachés Territoriaux de la Fonction Publique Territoriale ;
 - Dit que ledit agent bénéficiera de l'ensemble des primes, indemnités diverses, et avantages sociaux divers (supplément familial...) accordés au personnel non titulaire de la Commune dans les conditions qui sont en vigueur ;
 - Autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat de l'agent pour une durée de 3 ans.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - Décide la modification de l'octroi de la gratification aux stagiaires accueillis au sein des services municipaux ;
 - Fixe, à compter du 1^{er} Septembre 2010, la gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur et technologique (tout étudiant qui effectue un stage dans le cadre de son cursus scolaire ou universitaire tel que les étudiants des Instituts Universitaires Technologiques, des universités, des Instituts d'Etudes Politiques, des écoles de commerce ou d'ingénieur etc...), de la manière suivante :
 Si stage \leq 2 mois consécutifs, aucune gratification,
 Si stage $>$ 2 mois consécutifs et si présence effective d'au moins 40 jours au cours de cette période, une gratification correspondant à 12,5% du plafond de la sécurité sociale, et exonérée de charges sociales, est versée par mois de présence effective.
 - Autorise le Maire à signer la convention de stage et verser les gratifications correspondantes aux stagiaires accueillis à la ville d'Ermont.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel pour tenir compte de l'évolution des services.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
 Votants : 35 Pour : 29

- 6) - Décide :
- ♦ D'adopter la Charte relative au statut des gardiens de la Ville d'Ermont et de son CCAS, dont les grands principes sont, dans le cadre du respect de la durée légale du travail et des obligations réglementaires relatives au temps de travail :
 - 1 *Pour les agents logés assurant des missions de gardiennage* : Les interventions et la présence sur le lieu de travail pendant les périodes d'astreintes sont évaluées et retenues dans le temps de travail effectif à hauteur de 50%. Et un plafond de 26 semaines et 26 week-end d'astreinte sur l'année civile est instauré.
 - 2 *Pour les agents non logés assurant des missions de gardiennage* : La présence sur le lieu de travail pendant les périodes de permanence est rémunérée par l'indemnité de permanence; sachant que dans ce cas les interventions pendant cette permanence ne peuvent ni être indemnisées ni faire l'objet d'un repos compensateur.
 - 3 *Pour les agents non titulaires à temps non complet ou les agents horaires indiciaires qui seraient amenés à remplacer ponctuellement un agent assurant des missions de gardiennage* : les périodes de remplacement seraient retenues à 100% dans le temps de travail effectif.
 - ♦ D'adopter également le principe du Contrat par Site, qui viendra préciser les caractéristiques du site gardienné, le cycle de travail et les missions spécifiques relatives au site,
 - ♦ De préciser les emplois et les sites sur lesquels l'attribution d'un logement pour nécessité de service est indispensable :

Nombre de postes	Emplois	Sites
1	Gardien	L'Arche
1	Gardien	Théâtre Pierre Fresnay
1	Gardien	Mairie
1	Gardien	Groupe Scolaire Victor Hugo
1	Gardien	Groupe Scolaire Jean Jaurès
1	Gardien	Groupe Scolaire Eugène Delacroix
1	Gardien	Aire d'accueil des gens du voyage
2	Gardiens	Complexe Sportif Raoul Dautry
1	Gardien	Complexe Sportif Antoine de St Exupéry
2	Gardien	Complexe Sportif Marcellin Berthelot/ Guérin Drouet
1	Gardien	Complexe Sportif Gaston Rébuffat
1	Gardien	Complexe Sportif Auguste Renoir
1	Gardien	Cimetières

- ♦ De dire que :

1 L'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service ne revêt aucun caractère obligatoire. Elle est liée à un emploi ou à l'exercice de fonctions et ne constitue pas un droit accordé directement et personnellement à un agent. Cette attribution étant impersonnelle, sa durée est strictement limitée à celle pendant laquelle l'agent remplit les fonctions ouvrant droit à la concession d'un logement.

2 Par conséquent, l'agent logé qui cesse d'assurer les fonctions ouvrant droit à la concession d'un logement perd automatiquement le bénéfice du logement attribué pour nécessité absolue de service.

3 L'Autorité Territoriale prend un arrêté individuel pour préciser à l'agent titulaire de l'emploi visé par la délibération les modalités de l'attribution du logement pour nécessité absolue de service.

4 Les agents logés par nécessité absolue de service ne peuvent bénéficier, ni pour les astreintes, ni pour leurs interventions, ni pour leurs permanences d'une indemnisation ou d'un repos compensateur.

5 L'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service constitue un avantage en nature soumis à cotisations et à l'impôt sur le revenu. La gratuité du loyer et des charges est évaluée forfaitairement par l'employeur sur la base de la rémunération mensuelle brute et le nombre de pièces du logement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) - Approuve le projet de modification statutaire relatif à l'extension du périmètre du syndicat intercommunal de chauffage de la ZUP Sannois-ermont-Franconville ;
- Prend acte que le projet de modification des statuts devra être entériné par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée prévues par l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 8) - Approuve le règlement intérieur et la convention d'utilisation pour la location des salles municipales : Arche, Noël Seyssen, CSCS Salle du rez-de-chaussée et fixe le montant de la caution à 500,00 €

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 9) - Approuve la convention de gestion de la vie scolaire et extra-scolaire du groupe scolaire Jean Jaurès entre le syndicat intercommunal pour la construction et la gestion du groupe scolaire Jean Jaurès et les communes d'Ermont et d'Eaubonne et autorise le Maire à signer ladite convention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 10) - Approuve les nouveaux termes de la convention tripartite signée avec l'OPH Ermont-Habitat relative au rachat de logements et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

IV - JEUNESSE ET SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sports

- 1) - Approuve les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « COSMO Ermont Taverny Football » et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Fixe les tarifs relatifs aux activités aquatiques municipales, correspondant à deux cycles d'activités durant l'année scolaire 2010/2011 et ce, en cas de fermeture de la piscine municipale dans le cadre des travaux de réhabilitation envisagés.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Attribue le marché de maîtrise d'œuvre de rénovation, réhabilitation et revitalisation du complexe sportif Marcellin Berthelot n°2010-01-SP-MOP, à l'équipe de maîtrise d'œuvre ARCOS ARCHITECTURE, sise 60 Ter rue Haxo – 75 020 PARIS ;

- Autorise le Maire à signer le marché correspondant avec cette société dans les conditions suivantes :
 - o Mission de base Tennis couverts (ou complexe tennistique) : taux d'honoraire à 6,24 %
 - o Mission de base Piscine: taux d'honoraire à 10,39 %
 - o EXE partielle tennis (quantitatif) : 0,8 %
 - o EXE partielle piscine (fluides et quantitatif) : 2 %
 - o Signalétique tennis : forfait de 2 500 €HT
 - o Signalétique piscine : forfait de 5 000 €HT

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
 Votants : 35 Pour : 29

Jeunesse

- 4) - Approuve les termes du projet de convention entre la Commune d'Ermont, la Préfecture du Val d'Oise et le Ministère de la Défense Nationale concernant l'organisation d'un séjour Armée début juillet 2010 dans le cadre de l'opération Ville-Vie-Vacances ;
 - Autorise le Maire à verser la somme de 1 320 euros, soit 110 euros pour chaque participant (12 participants) au Trésorier Payeur Général des Yvelines et à signer la convention ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

V - ACTION CULTURELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Action Culturelle

- 1) - Autorise le Maire à signer la nouvelle convention proposée par le Conseil Général du Val d'Oise, concernant le 4^{ème} trimestre 2010 et tous documents y afférents avec l'Association "Connaissance de l'Art Contemporain" et le Conseil Général du Val d'Oise.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Autorise le Maire à signer la convention partenariale entre les communes d'Ermont, d'Enghien-les-Bains, de Sannois, la Compagnie Pepau et le Département du Val d'Oise et tous documents y afférents concernant le projet artistique « Banque de gestes ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Décide d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse du Théâtre Pierre Fresnay le samedi 2 octobre 2010 et tous documents s'y afférents avec l'Association pour la Promotion des Comédiens et artistes africains en Europe.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

Théâtres

- 4) - Approuve le projet de programmation 2010/2011 ainsi que la tarification des différentes activités culturelles organisées au sein des théâtres ;
 - Autorise le Maire à signer toute convention ou contrat produits dans le cadre de cette programmation et à solliciter des subventions auprès des organismes et associations de promotion du spectacle vivant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
 Votants : 35 Pour : 29

- 5) - Approuve la convention avec l'association « Jazz au fil de l'Oise » pour la participation de la commune au Festival qui se tiendra du 5 Novembre 2010 au 5 Décembre 2010 et autorise le Maire à signer cette convention et tout contrat y afférant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 6) - Approuve le projet d'accord de partenariat avec la Compagnie Les Fous à réaction [associés] dans le cadre de l'appel à projet « Ici et Ailleurs » de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nord-Pas-de-Calais et autorise le Maire à le signer ainsi que tous les documents relatifs à sa mise en œuvre.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

Conservatoire Jacques Juteau

- 7) - Approuve la nouvelle grille tarifaire des activités du Conservatoire Jacques Juteau pour l'année scolaire 2010/2011 ;
- Approuve les dispositions tarifaires particulières ;
- Approuve les dispositions liées aux modes de règlement de cotisations.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE) M.
Votants : 35 Pour : 29**

VI - ACTION EDUCATIVE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Abroge le règlement de service de la restauration scolaire et le règlement intérieur des accueils de loisirs ;
- Approuve le règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires organisés par la direction de l'action éducative.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

21h45 : Sortie de M. PENICHOST

- 2) - Approuve la Charte des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE) M.
Votants : 34 Pour : 28**

21h55 : Retour de M. PENICHOST

VII - FAMILLE SOLIDARITE ET SANTE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Famille

- 1) - Approuve le choix fait par le jury d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de construction du nouveau centre socio culturel François Rude et de l'aménagement de la plaine de jeux à l'équipe d'architecture N ! STUDIO, sise VIA DI PIETRALATA, 159 6 00158 ROME – Italie ;
- Autorise le Maire à signer le marché correspondant avec cette équipe dans les conditions suivantes :

Taux d'honoraires pour la construction de l'équipement culturel : 13,45% comprenant :
Mission de base construction de l'équipement culturel
Démarche environnementale
EXE partielle (devis quantitatif, SYN, calendrier général des travaux)

Taux d'honoraires pour l'aménagement paysager : 12,009 % comprenant :
Mission de base aménagement paysager
EXE Partielle (devis quantitatif, SYN, calendrier général des travaux)

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÉ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
 Votants : 35 Pour : 29

Petite Enfance

- 2) - Décide le principe du retrait de la commune d'Ermont de la compétence « crèche à horaires décalés » du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'Intérêt Général (SIEREIG) conformément aux conditions énoncées ci-dessous :
 La répartition des coûts s'effectuerait selon une clé de répartition financière par commune, assise sur l'activité réelle de la crèche et sa durée de vie :

Villes	% de fréquentation en moyenne sur la base 2004-2008
EAUBONNE	25,39
SOISY	16,64
SAINT-GRATIEN	21,15
ERMONT	36,82
Total	100

- Valide et le versement en amont de la quote-part des indemnités de licenciement qui seront dues aux agents en fin d'activité ;
- Demande ce retrait au SIEREIG, notifie cette demande au Président de l'EPCI et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

Prévention Santé

- 3) - Approuve le dépôt du dossier de demande de financement auprès de la Fondation Pfizer France dans le cadre du programme de prévention « Bouger plus, manger mieux » et autorise le Maire à signer les documents afférents à cette demande.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VIII - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve l'Avenant n° 3 au Contrat Initiatives Ville Qualité dit CIVIQ 2 ;
 - Autorise le Maire à signer ledit avenant et tous documents s'y afférent,
 - Autorise le Maire à solliciter auprès des partenaires financiers les subventions nécessaires à la réalisation des actions programmées et à signer tous documents s'y afférent ;
 - Décide de reverser la participation départementale allouée au titre de la dotation spécifique CIVIQ 2 aux associations selon les modalités suivantes :
 - 50 % du montant de la subvention prévisionnelle dès la signature de l'avenant annuel avec le Conseil Général du Val d'Oise ;
 - le solde de la subvention plafonné au montant de la subvention prévisionnel et calculé au prorata des dépenses réelles après réalisation de l'action programmée.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

22h10 : Départ de Mme SEVIN-ALLOUET (donne pouvoir à Mme MARY)

- 2) - Approuve la convention relative à la lutte contre les graffitis, tags et affichages divers sur les résidences appartenant au bailleur ICF LA SABLIERE comprenant les 332 logements au sein du quartier des Chênes dont les clauses à la convention restent inchangées ;

- Approuve l'avenant à la présente convention avec L'OPH Ermont Habitat comprenant les 216 nouveaux logements ;
- Autorise le Maire à les signer ainsi que tout document s'y afférent.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

IX - URBANISME

- 1) - Prend acte de la procédure et du classement du Club des Espérances au titre des monuments historiques ;
- Décide d'ajouter le périmètre de protection adapté annexé à la présente délibération, à la liste des servitudes annexées au Plan Local d'Urbanisme ;
 - Prend en compte la recommandation « On veillera à ce que le périmètre de protection adapté finalement retenu soit le plus cohérent possible avec les formes urbaines et le type de bâti jouxtant le monument historique ce, afin de ne pas alourdir inutilement les procédures liées au droit des sols » ;
 - Demande aux services de l'Etat de procéder à la modification graphique.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Prend acte de la désaffectation des bâtiments rue Saint Flaive, antérieurement occupés par les services publics de l'Etat, commissariat et trésor public ;
- Prononce le déclassement partiel de la parcelle cadastrée AD 476, soit 2 576m² qui correspondent au terrain d'emprise des bâtiments existant et à la partie adjacente à usage de stationnement généré par les besoins en fonctionnement de deux administrations parties, en vue d'une incorporation dans le domaine privé de la Commune ;
 - Autorise le Maire à déposer une déclaration préalable pour la division de la parcelle AD 476 de 8 828 m², (détachement de 2 576m²) ;
 - Autorise le Maire à signer les actes afférents à la présente division, (documents de géomètre – document d'arpentage notamment ...).

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Pour : 29**

- 3) - Décide de taxer, pour l'année 2011, les dispositifs publicitaires, les préenseignes et les enseignes au tarif maximum prévu à l'article L 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé ;
- Décide de majorer les tarifs conformément à l'article L 2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, Ermont appartenant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants ;
 - Détermine en conséquence les tarifs suivants :
 - 1- Pour les dispositifs publicitaires et les préenseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique, 20 € m² ;
 - 2- Pour les dispositifs publicitaires et les préenseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique, trois fois le tarif prévu au 1, soit 60€/m².
- Ce tarif est doublé pour la superficie des supports excédant 50 mètres carrés.
- 3- Pour les enseignes :
 - * gratuit lorsque la superficie est égale au plus à 12 mètres carrés,
 - * 40€/m² lorsque la superficie est comprise entre 12 et 50 mètres carrés,
 - * 80€/m² lorsque la superficie excède 50 mètres carrés.
 - Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération,
 - Dit que les recettes seront imputées au budget communal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - Décide d'acquérir auprès du Réseau Ferré de France (R.F.F.) les parcelles cadastrées section AO n° 266 et 284 d'une superficie respectivement de 1 329m² et 593m² ;
- Autorise le Maire à signer tous les actes constitutifs à cette acquisition au prix estimé par le service des domaines soit 192 000,00€;
 - Précise que les dépenses afférentes à cette acquisition sont inscrites au budget communal de 2010.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) - Donne acte au Maire de la présentation du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2009 et dit que ce bilan sera annexé au Compte Administratif de la commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 6) - Donne acte du fait que le passage sous immeuble, situé au n° 29 de la rue Modigliani est ouvert au public,
- Dit que la ville en assurera désormais l'entretien ;
- Autorise le Maire à signer la convention d'entretien et de maintenance avec la société DOMAXIS, propriétaire de ce passage sous immeuble.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) - Décide de modifier la délégation du Droit de Préemption Urbain accordé à la Communauté d'Agglomération Val et Forêt pour la totalité du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté de la gare d'Ermont/Eaubonne, en retirant de cette délégation les parcelles cadastrées section AI n°4, 11 et 13 et les parcelles cadastrées section AH n° 443 et 196 (lots n° 6, 7, 25, 27, 29, 34, 36, 39, 42, 45 et 56) ;
- Décide de déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain à l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise (E.P.F.V.O.) pour les parcelles cadastrées section AI n°4, 11 et 13 et les parcelles cadastrées section AH n° 443 et 196 (lots n° 6, 7, 25, 27, 29, 34, 36, 39, 42, 45 et 56), mentionnées à l'article 1 de la convention et reportée sur le plan annexé à la délibération ;
- Autorise le maire à co-signer la dite convention portant sur les conditions d'acquisitions et de portage financier des terrains, arrêtées entre la Communauté d'Agglomération Val et Forêt et l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 8) - Approuve la convention type dite « d'implantation et d'usage » de bornes enterrées destinées à la collecte sélective des emballages, du verre et des ordures ménagères résiduelles ;
- Autorise le Maire à signer avec les gestionnaires publics ou privés de logements, et le Syndicat Emeraude, sur la base de la convention type mentionnée l'article 1, chaque convention dites « d'implantation et d'usage » de bornes enterrées destinées à la collecte sélective des emballages, du verre et des ordures ménagères résiduelles ;
- Précise :
 - 1°) que l'installation de bornes enterrées sous et sur le domaine public devront faire l'objet d'une autorisation préalable d'occupation du domaine public ;
 - 2°) que les frais engagés par la commune, dans ce cadre seront intégralement remboursés par le bailleur /la copropriété.
- Dit que les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées au budget communal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

XI - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Déclare que le Compte de gestion du Budget principal de la Commune d'Ermont dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur le Trésorier Principal d'Ermont, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Déclare que le Compte de gestion du Budget annexe de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur le Trésorier Principal d'Ermont, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Déclare que le Compte de gestion du budget annexe des Théâtres dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur le Trésorier Principal d'Ermont, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

Monsieur le Maire se retire et Madame Martine PEGORIER-LELIEVRE, Premier Adjoint assure la présidence

- 4) - Donne acte à M. le Maire, de la présentation faite du Compte administratif 2009 du Budget principal de la Commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions totales	13 474 776,58		33 317 793,30	
Réalisations	7 548 559,45	7 246 654,42	29 539 896,72	32 920 159,67
Résultats de l'exercice	- 301 905,03		+ 3 380 262,95	
Résultats 2008 reportés	1 820 169,67			1 941 714,30
Résultats de clôture	- 2 122 074,70		+ 5 321 977,25	
Restes à réaliser	3 277 961,70	3 108 991,31	523 069,41	
Résultats nets	- 2 291 045,09		+ 4 798 907,84	
Résultat net global	+ 2 507 862,75			

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 34 Pour : 28

- Constate pour la comptabilité de la Commune, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 34 Pour : 28

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 34 Pour : 28

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 34 Pour : 28

- 5) - Donne acte à M. le Maire, de la présentation faite du Compte administratif 2009 du Budget annexe de l'Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions totales	1 834 176,67		1 209 306,63	
Réalisations	268 567,32	270 004,42	490 071,17	685 849,90

Résultats de l'exercice	+ 1 437,10		+ 195 778,73	
Résultats 2008 reportés		600 581,00		524 174,63
Résultats de clôture	+ 602 018,10		+ 719 953,36	
Restes à réaliser	997 623,52	349 500,00		
Résultats nets	- 46 105,42		+ 719 953,36	
Résultat net global	+ 673 847,94			

- Constate pour la comptabilité du Budget annexe de l'Assainissement, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - Donne acte à M. le Maire, de la présentation faite du Compte Administratif 2009 du Budget annexe des Théâtres, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions totales	44 462,92		976 024,58	
Réalisations	22 953,33	19 860,18	925 279,59	292 348,89
Subvention d'équilibre				632 930,70
Résultats de l'exercice	- 3 093,15		0	
Résultats 2008 reportés		24 597,92		
Résultats de clôture	+ 21 504,77		0	
Restes à réaliser	21 408,86			
Résultats nets	+ 95,91		0	
Résultat net global	+ 95,91			

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- Constate pour la comptabilité du Budget annexe des Théâtres, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Les comptes administratifs et les budgets annexes étant votés, Monsieur le Maire est invité à regagner la salle des délibérations, Madame Martine PEGORIER-LELIEVRE, Premier Adjoint cède la présidence à Monsieur le Maire

- 7) - Affecte l'excédent cumulé de Fonctionnement 2009 du budget principal de la commune d'Ermont, comme suit :

- Section d'Investissement	:	2 291 045,09	€
- Section de Fonctionnement	:	3 030 932,16	€

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 35 Pour : 29

- 8) - Décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2009 du Budget annexe de l'Assainissement comme suit :

- Section d'Investissement	:	46 105,42	€
- Section de Fonctionnement	:	673 847,94	€

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 35 Pour : 35**

- 9) - Constate l'absence d'affectation du résultat de fonctionnement au titre de l'exercice 2009 et la simple reprise dans le corps de la décision modificative n° 1 de l'année 2010 pour le Budget annexe des Théâtres, de l'excédent d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2009, d'un montant de 21 504,77 € à la nature R/001 – Résultat d'investissement reporté.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 35 Pour : 35**

- 10) - Approuve les modifications des prévisions budgétaires du Budget Principal (*Décision Modificative n°1*)

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 35 Pour : 29

- 11) - Approuve les modifications des prévisions budgétaires du Budget annexe de l'Assainissement (*Décision Modificative n°1*)

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 35 Pour : 35**

- 12) - Approuve les modifications des prévisions budgétaires du Budget annexe des Théâtres (*Décision Modificative n°1*)

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 35 Pour : 29

- 13) - Donne acte au Maire de la présentation du rapport relatant les diverses actions de développement social urbain réalisées avec le concours de moyens relevant de la politique de la ville, de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France et rendant compte de l'emploi des attributions perçues en 2009.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 35 Pour : 35**

- 14) - Emet un avis favorable à la décharge de responsabilité du régisseur d'avances de l'Accueil de Loisirs Anatole France et à l'octroi d'une remise gracieuse de la totalité du déficit de caisse constaté.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 35 Pour : 35**

- 15) - Décide d'exonérer la taxe sur les spectacles pour l'année 2011, l'ensemble des manifestations sportives se déroulant sur le territoire de la Commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants : 35 Pour : 35**

22h55 : Sortie de M. RODRIGUES

- 16) - Fixe à 3 000,00 € le montant de la subvention accordée à l'Association « l'Ass des Fêtes » et autorise le Maire à lui verser cette subvention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 17) - Fixe à 550,00 € le montant de la subvention de la ville pour chaque association ayant construit un char dans le cadre de la Fête des Vendanges 2010, suivant le tableau ci-dessous :

Association	Montant de la subvention
Maison des Jeunes et de la Culture	550,00 €
Association Educative des Chênes	550,00 €
AVA	550,00 €
Délirement Vôtre	550,00 €
Ass des Fêtes (conception trois chars des Conseils de Quartier)	1 650,00 €
Danse en Chemin	550,00 €
Club des Espérances	550,00 €
Les Jardins Familiaux	550,00 €

- Dit qu'afin d'éviter toute rupture de trésorerie, et sur demande motivée des associations, la subvention pourra leur être versée par anticipation ;
- Dit que ladite subvention ne sera définitivement acquise aux associations concernées qu'à l'issue de la participation effective au défilé. Le cas échéant, la commune se verra dans l'obligation d'en demander le remboursement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

23h00 : Retour de M. RODRIGUES

- 18) - Autorise le Maire à céder, à titre gratuit, à la commune de Roissy-en-France une moissonneuse batteuse et décide de la sortie de l'actif de l'inventaire communal du matériel dès que la cession aura été effectuée.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 19) - Décide de la sortie de l'inventaire communal et la destruction de deux véhicules des Services Techniques Municipaux devenus trop vétustes ou nécessitant de trop nombreuses réparations.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 20) - Cède à titre onéreux un pupitre à mémoires d'occasion à la société Rve Technologie, pour un montant de 3 200,00 € et décide de la sortie de l'inventaire communal de ce même matériel.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 21 a) - Approuve les termes de la convention de financement départemental relatif à la politique de l'eau avec le Conseil Général du Val d'Oise concernant les rues du Général Leclerc, du Gros-Noyer, de la République, Voltaire, boulevard Pasteur, avenue du Président Georges Pompidou et autorise le Maire à signer tous les documents correspondant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 21 b) - Approuve les termes de la convention de financement départemental relatif à la politique de l'eau avec le Conseil Général du Val d'Oise concernant la rue des Oiseaux et l'allée des Eglantines et autorise le Maire à signer tous les documents correspondant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

Pour extrait conforme,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Le Maire

Affiché le 24 JUIN 2010